

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>24.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Landesverteidigung und Gesellschaft</b>
Akteure	<b>Vara, Céline (gp/verts, NE) SR/CE</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2022</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Magnin, Chloé  
Porcellana, Diane

## Bevorzugte Zitierweise

Magnin, Chloé; Porcellana, Diane 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Landesverteidigung und Gesellschaft, 2020 - 2021*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 24.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Landesverteidigung</b>	1
Militäreinsätze	1

# Abkürzungsverzeichnis

**VBS** Eidgenössische Departement für Verteidigung, Bevölkerungsschutz und Sport

---

**DDPS** Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

# Allgemeine Chronik

## Landesverteidigung

### Landesverteidigung

**MOTION**  
DATUM: 06.12.2021  
CHLOÉ MAGNIN

**La Confédération suisse fait un pas pour la protection de l'environnement.** Le DDPS est en train d'élaborer un plan d'action afin de minimiser l'impact de l'armée sur les écosystèmes. En lançant une nouvelle motion, Céline Vara (verts, NE) souhaite compléter cette planification, afin d'optimiser les effets des mesures. En effet, la verte neuchâteloise estime que trois objectifs devraient être ajoutés au plan afin que la Confédération, le plus gros propriétaire foncier de Suisse, agisse de manière optimale en temps de crise climatique. L'acceptation de la motion vise la suppression à court terme de l'utilisation de pesticides de synthèse, la mise en place de corridors en faveur de la faune et la suppression de la pollution lumineuse inutile sur les sites militaires suisses.

Lors du vote, dix oppositions venant du PLR et de l'UDC ont été observées. Alex Kuprecht (udc, SZ) a justifié sa position en affirmant que le DDPS prendra en compte les objectifs posés par la motion de Vara sans qu'une nouvelle requête officielle ne soit déposée. C'est pourquoi il ne voit pas l'utilité d'une telle nouvelle motion. La majorité du Conseil des États n'étant pas de cet avis, la motion a été acceptée, engageant la Confédération sur l'autoroute des décisions qu'il reste à prendre concernant la protection de l'environnement, jugée comme étant l'une des luttes centrales de notre pays.<sup>1</sup>

### Militäreinsätze

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 16.06.2020  
DIANE PORCELLANA

Le Conseil national a accepté de **prolonger l'engagement de la Swisscoy dans les Balkans jusqu'en 2023**, par 105 voix contre 77 et 5 abstentions. L'augmentation du contingent à 195 militaires dès avril 2021 a également été approuvée. Il pourra être renforcé avec 20 personnes pour une durée de quatre mois en cas de menace accrue; 50 personnes pourront être mobilisées durant huit mois pour des tâches de logistique et de maintenance. Seuls l'UDC et les Verts ont manifesté leur opposition. L'UDC a estimé que les soldats suisses n'ont pas à s'impliquer à l'étranger, en raison de la neutralité de la Suisse. Les écologistes ont demandé le retrait des troupes d'ici fin 2020 et la réaffectation des fonds alloués à la mission pour des projets de nature civile. Leurs propositions ont été balayées.

Au Conseil des États, les sénatrices et sénateurs ont évincé la proposition de la minorité Salzmännli visant à limiter le contingent à 165 militaires, par 29 voix contre 9 et 1 abstention. En vote d'ensemble, le projet a été accepté par 33 voix contre 6 et 2 abstentions. Il fut réproposé par les écologistes romandes – Lisa Mazzone (verts, GE), Adèle Thorens Goumaz (verts, VD) et Céline Vara (verts, NE) –, ainsi que par Hansjörg Knecht (udc, AG), Werner Salzmännli (udc, BE) et Thomas Minder (sans parti, SH).<sup>2</sup>

1) BO CE, 2022, 21.4382\_35

2) BO CE, 2020, p. 536s; BO CN, 2020, p. 667s; BO CN, 2020, p. 669s; CdT, LT, 5.6.20